



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

N°097/2025

3.6.1. P. 1/4

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Berger Levrault

ID : 030-213002785-20251217-DEL0972025-DE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	22

DATE DE LA CONVOCATION

12 DECEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE

12 DECEMBRE 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 19 DEC. 2025

et publication

Le 19 DEC. 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ

et le DIX-SEPT DECEMBRE

à : DIX-NEUF HEURES

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

Présents : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Jean-Louis NOIRET ; Christine THUAIRE ; Ali BEKHTI ; Maria de Gracia SALAZAR ; Halima BAHI ; Bachra BEJAOUI ; Virginie BIANCONI ; Coralie GAI ; André GONZALEZ ; Vincent VENET ; Sophie EHRHART ; Philippe GAMARD ; Martine CŒUR ; Sadia MAKCHOUCHE ; Séverine FOUCOU ; Luc BOISSIN ; Michaël JEANNOT ; Véronique LAUTIER ; Jean-Pierre BULFON ;

Absents ayant donné procuration : Sandra REBEROL à Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Virginie LIENARD à Christine THUAIRE ;

Absent :

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

Objet de la Délibération

Programme d'aménagement de la bibliothèque Jean Quillet

Madame Véronique LAUTIER rappelle à l'assemblée que parmi les projets inscrits au titre du budget primitif 2025 figure l'aménagement du nouveau local de la bibliothèque Jean Quillet.

Il en est présenté les principales caractéristiques ci-après.

1. Présentation de l'opération

La bibliothèque municipale constitue un service culturel de proximité essentiel pour les habitants de la commune.

Toutefois, les locaux actuels sont devenus vétustes, exigus et inadaptés aux usages modernes d'une bibliothèque publique : manque d'espaces de travail et de convivialité,



SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 030-213002785-20251217-DEL0972025-DE

mobilier vieillissant, rayonnages insuffisants et non conformes aux nouveaux besoins, équipement informatique obsolète, absence de logiciel professionnel adapté, conditions d'accessibilité limitées, et performances énergétiques faibles.

Afin d'améliorer l'accueil du public, de développer les usages culturels et numériques, et d'inscrire la commune dans une logique de modernisation de ses équipements, la municipalité a décidé d'aménager l'ancien espace jeunes, bâtiment aujourd'hui disponible, pour y installer la bibliothèque municipale.

L'aménagement comprend tout d'abord une importante phase de rénovation intérieure : Le bâtiment nécessite en effet une mise aux normes de son installation électrique ainsi qu'un remplacement complet du système de chauffage, actuellement obsolète, par une pompe à chaleur plus performante et respectueuse des objectifs de sobriété énergétique. La création d'un faux plafond permettra par ailleurs d'améliorer l'isolation thermique et acoustique tout en facilitant l'intégration des réseaux techniques. Ces interventions seront complétées par des travaux de rafraîchissement comprenant la reprise des sols, la rénovation des peintures et l'installation d'un éclairage LED, dans une logique d'amélioration du confort visuel et de réduction des consommations.

Le réaménagement intérieur vise également à repenser l'organisation des espaces afin de mieux répondre aux différents usages attendus d'une bibliothèque contemporaine. Il est ainsi prévu de structurer le bâtiment en plusieurs zones distinctes : un espace dédié aux adultes, un autre destiné au jeune public et un coin lecture et détente.

Pour accompagner cette nouvelle organisation, l'ensemble du mobilier sera renouvelé : rayonnages accessibles et adaptés, bureaux d'accueil, tables de travail, chaises, fauteuils et éléments de signalétique interne, conçus pour favoriser la circulation du public et améliorer l'ergonomie générale du lieu.

La modernisation du bâtiment s'accompagne aussi d'un volet numérique essentiel. Le matériel informatique, aujourd'hui largement dépassé, sera remplacé par un nouveau poste à destination du personnel bénévole. La bibliothèque sera dotée d'un logiciel professionnel de gestion permettant le catalogage conforme aux normes, la gestion des prêts et retours, la réservation des documents, ainsi que la mise à disposition d'un catalogue en ligne pour les usagers.

Enfin, le programme intègre une dimension essentielle liée à l'accessibilité et à l'aménagement des abords. La cour extérieure sera réaménagée afin d'assurer un cheminement conforme aux normes PMR, incluant un revêtement stabilisé, des pentes adaptées et un éclairage suffisant pour garantir la sécurité et le confort de tous.

Dans son ensemble, ce programme vise donc à proposer un équipement complet et durable, conciliant modernisation technique, amélioration de l'accueil du public et intégration harmonieuse dans l'environnement existant.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

3.6.1. P. 3/4

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 030-213002785-20251217-DEL0972025-DE

Le coût de cette opération est évalué à 109 100,00 € HT, soit 130 920,00 € TTC.

Il est décomposé comme suit :

- Montant des frais d'études et frais connexes : 4 800,00 € HT
- Montant du mobilier et autres équipements : 28 500,00 € HT
- Montant des travaux : 75 800,00 € HT

2. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

	Programme (HT)	109 100,00 €	100%
Com. d'Agglomération de Gard rhodanien	Fonds de concours 2025	30 530 €	27,99%
Com. d'Agglomération de Gard rhodanien	Fonds de concours 2025 – bonification transition écologique	2 000 €	1,83%
Commune	Part communale HT Autofinancement	76 570 €	70,18%

Tel que détaillé ci-dessus, Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter un soutien auprès du financeur susvisé pour la réalisation de ce programme, et de l'autoriser à entreprendre toute démarche ainsi que signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par seize voix pour, six voix contre et aucune abstention, à la majorité :

- **APPROUVE** le programme d'aménagement de la bibliothèque Jean Quillet présenté ci-dessus ainsi que le plan de financement y afférent
- **DIT** que ces crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025
- **DECIDE** de solliciter, auprès des financeurs susvisés, des subventions d'investissement aux fins de réalisation de ce programme
- **AUTORISE** Madame le maire à entreprendre toute démarche et signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

N°097/2025

3.6.1. P. 4/4

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU GARD

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 17 décembre 2025.

Le secrétaire de séance,**Christine THUAIRE****Le Maire,****Sylvie BARRIEM VIGNAL**

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du maire vaut rejet implicite).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025



ID : 030-213002785-20251217-DEL0972025-DE